

# CONTRIBUTION À LA PRÉFIGURATION DE FRANCE TRAVAIL

## Le Mouvement des Régies

20 décembre 2022

Le projet de création de France Travail constitue une opportunité pour consolider les services publics de l'emploi, favoriser l'aller-vers et améliorer l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi. Les Régies de Quartier et de Territoire accueillent et accompagnent les habitants des quartiers politique de la ville, ANRU, ZRR dans leur retour à l'emploi, la levée de leurs freins socio-économiques et sur les questions du lien social. Au titre de cette expertise, et avec l'appui des retours de son réseau, le Mouvement des Régies propose sa contribution dans le cadre de la concertation relative à la préfiguration de France Travail.

### Garantir un accès rapide de tous les territoires au Service Public de l'Emploi

L'accès au service public de l'emploi et la prévention du non-recours constituent à juste titre des enjeux au centre de la réforme. Garantir une couverture territoriale optimale est l'un des outils essentiels pour assurer ces objectifs, alors qu'à ce jour certains territoires restent mal couverts par des services publics de l'emploi peu accessibles. Ainsi, le projet de France Travail doit-il permettre de ramener de la proximité dans les territoires qui en sont dépourvus.

Le Mouvement des Régies recommande qu'une attention particulière soit donnée aux territoires rencontrant des difficultés accrues d'accès aux services publics. Les zones blanches, Quartiers Politique de la Ville (QPV) et Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) sont autant d'espaces où, malgré le surcroît de moyens mis à disposition, les services publics de l'emploi ne permettent pas une réponse à la hauteur des enjeux. Ainsi, cette réforme peut-elle être l'occasion de renforcer, adapter et mettre en présence les services publics de l'emploi sur ces zones.

- **Proposition 1 :** Sur le modèle des Maisons France Service, vérifier l'accessibilité (calculée en temps de trajet) au SPE sur chacun des bassins de vie ; et proposer systématiquement des alternatives (ex : permanences / appuis sur des structures partenaires locales) en cas d'éloignement trop important.

### Installer une gouvernance garante de la cohérence, d'une dynamique de co-construction et de l'addition des expertises

A ce jour la gouvernance de France Travail reste à clarifier. En ce sens, la question du périmètre territorial est essentielle. La gouvernance de France Travail tirerait des bénéfices à la constitution de gouvernances territoriales basées à la fois sur les bassins d'emploi et les bassins de vie. Outre les représentations institutionnelles le Mouvement des Régies considère que les acteurs et actrices clés du territoire (associations, structures employeuses, acteurs de la formation...) ont un rôle à jouer.

Cela pourrait se traduire également dans la gouvernance nationale de France Travail, pour y assurer cohérence, collaboration et représentation des expertises de chacun.

Les Régies de Quartier et de Territoire restent mobilisables au besoin pour répondre à ces enjeux dans les territoires concernés.

- **Proposition 2** : Intégrer dans la gouvernance de France Travail un collectif représentatif des acteurs des territoires – en associant notamment Les acteurs de l’inclusion / les acteurs de proximité, que sont les Régies dans les territoires, de l’insertion dans l’emploi.

### S’assurer que le numérique ne soit pas le seul moyen d’accéder à ses droits

Dans chacun de ses territoires d’intervention, sans exception, les Régies de Quartier et de Territoire constatent l’intensité de la fracture numérique et doivent pallier les difficultés d’accès aux droits qu’elle engendre. Les salariés accompagnés dans des Régies de Quartier et de Territoire, comme les habitants, sont confrontés à des difficultés d’accès à l’emploi directement liées au numérique : écriture d’un CV, candidatures en ligne, échanges en ligne/par mail avec les conseillers en sont des exemples. En outre, une infographie publiée par Pôle emploi identifie que la première difficulté recensée par les demandeurs d’emploi est le numérique<sup>1</sup>. Ainsi, si des démarches devaient à l’avenir être effectuées exclusivement en ligne, elles viendraient compliquer l’atteinte de l’objectif de réduction du non-recours.

Afin de ne pas aggraver cette fracture et éloigner encore plus de l’emploi les personnes qui en sont dépourvues le Mouvement des Régies recommande de :

- **Proposition 3** : Garantir que le numérique ne devienne pour aucune démarche le seul médium pour accéder à ses droits. Et ainsi maintenir l’accueil physique et les appels téléphoniques pour effectuer ses démarches.

### Garantir une adéquation entre les objectifs et les moyens dédiés

Certains objectifs évoqués dans les concertations sont ambitieux et pourraient améliorer l’accompagnement des demandeurs d’emploi : l’approfondissement du diagnostic, l’intégration des personnes actuellement en situation de non-recours, l’amélioration de la prise en compte des freins dits périphériques ...

Le renforcement de l’accompagnement se fera dans de bonnes conditions uniquement si les moyens humains sont mis en parallèle de ces objectifs. En effet, une augmentation des missions et du temps passé avec les bénéficiaires ne peut être possible en maintenant le même nombre d’agent sur le terrain – alors que nous observons déjà des tensions sur les ressources humaines du SPE.

- **Proposition 4** : Evaluer en amont le temps de travail et les moyens nécessaires à l’augmentation de l’activité de France Travail et augmenter le budget et les postes en conséquence.

### Instaurer des relations de qualité entre France Travail et l’IAE

Le secteur de l’IAE reste un outil pertinent pour assurer le retour à l’emploi de personnes qui en sont éloignées, et France Travail peut contribuer au renforcement du lien entre le service public de l’emploi et l’IAE. Les Régies de Quartier et de Territoire font parfois l’expérience d’orientations imprécises, de prescriptions sans diagnostic préalable, voire même de prescripteurs qui ne positionnent pas ou peu des demandeurs d’emploi sur des dispositifs IAE. A ce titre, la qualité de l’articulation entre l’IAE et France Travail est essentielle.

Avec le fonctionnement actuel de Pôle emploi certaines pratiques, et notamment actions mobilisables, s’avèrent efficaces et profitables, elles doivent donc perdurer avec le projet de réforme (Ex : POE I). Le Mouvement des Régies souhaite s’assurer de la pérennité de ces actions dans le cadre de France Travail pour assurer la qualité des parcours d’insertion.

---

<sup>1</sup> Pôle emploi, Tous mobilisés pour lever les freins sociaux à l’emploi, Infographie du 28 juin 2021.



Agir avec  
et pour  
les habitants

- **Proposition 5** : Renforcer la formation des agents de France Travail sur le secteur de l'IAE, prioritairement celle des référents IAE.
- **Proposition 6** : Renforcer la dimension partenariale entre l'IAE et France Travail - en imposant notamment la tenue d'un dialogue régulier et objectif entre ces acteurs.

CONTACT :

Tarek DAHER, *Délégué Général*

[tarek.daher@lemouvementdesregies.org](mailto:tarek.daher@lemouvementdesregies.org)